

Commission du Budget, de la Fonction publique, de
l'Égalité des chances, de la Tutelle sur Wallonie-
Bruxelles Enseignement et des Bâtiments scolaires du

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2020–2021

17 MAI 2021

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU LUNDI 17 MAI 2021 (APRÈS-MIDI)

TABLE DES MATIÈRES

1	Questions orales (article 82 du règlement)	3
1.1	Question de M. Yves Evrard à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement, intitulée «Risques des attaques informatiques pour les services publics»	3
1.2	Question de M. Laurent Léonard à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement, intitulée «Sensibilisation aux cyberattaques»	3
1.3	Question de Mme Jacqueline Galant à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement, intitulée «Neutralité des services publics».....	5
1.4	Question de M. Hervé Cornillie à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement, intitulée «Stratégie immobilière de la Fédération Wallonie-Bruxelles»	6
1.5	Question de Mme Alice Bernard à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement, intitulée «Discriminations dans la reconnaissance des équivalences de diplôme»	8
1.6	Question de M. Kalvin Soiresse Njall à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement, intitulée «Rôle de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans la “Décennie internationale des personnes d’ascendance africaine” et dans l’application de la résolution du Parlement européen sur les droits fondamentaux des personnes d’ascendance africaine en Europe»	9
1.7	Question de Mme Marie-Martine Schyns à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement, intitulée «Lutte contre l’homophobie dans le cadre de la journée du 17 mai»	10
1.8	Question de M. Mourad Sahli à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement, intitulée «Sommet de Porto et mesures pour sensibiliser et lutter contre l’homophobie, la biphobie, la transphobie et l’interphobie»	11
1.9	Question de M. Yves Evrard à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement, intitulée «Gestion des économies d’énergie au sein des écoles»	13
1.10	Question de M. André Antoine à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement, intitulée «Collaboration entre la Fédération Wallonie-Bruxelles et les Régions wallonne et de Bruxelles-Capitale en faveur des bâtiments scolaires»	14
1.11	Question de M. André Antoine à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement, intitulée «Suivis de l’inventaire des bâtiments scolaires exposés à l’amiante»	16
1.12	Question de M. André Antoine à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement, intitulée «Méthodologie administrative préalable à l’adoption de partenariats public-privé (PPP)».....	17
2	Ordre des travaux	19

Présidence de M. Laurent Léonard, président.

– *L’heure des questions et interpellations commence à 17h25.*

M. le président. – Mesdames, Messieurs, nous entamons l’heure des questions et interpellations.

(Mme Alice Bernard prend la présidence)

1 Questions orales (article 82 du règlement)

1.1 Question de M. Yves Evrard à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l’Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement, intitulée «Risques des attaques informatiques pour les services publics»

1.2 Question de M. Laurent Léonard à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l’Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement, intitulée «Sensibilisation aux cyberattaques»

Mme la présidente. – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. *(Assentiment)*

M. Yves Evrard (MR). – Nous vivons dans un monde qui fonctionne de plus en plus vite, mais, quand un grain de sable s’incruste dans l’engrenage, tout le mécanisme s’arrête. Ainsi, la Terre s’est presque arrêtée de tourner lorsque nous avons subi l’arrivée de la Covid-19. L’attaque informatique de grande ampleur de ce 4 mai est du même acabit. Elle a bloqué tout un système informatique. En outre, elle ne résulte pas d’un hasard ou d’un dysfonctionnement, mais bien d’un acte malveillant.

L’évolution toujours plus rapide des technologies numériques nous oblige à rester vigilants et à continuer à investir afin de préserver la sécurité et la confidentialité des informations dont nous avons la responsabilité. Dans ce contexte, l’ETNIC joue un rôle déterminant dans l’accompagnement de nos structures, de nos institutions ainsi que des nombreux services publics qui dépendent directement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Monsieur le Ministre, des informations confidentielles, voire stratégiques, ont-elles été perdues ou dérobées au sein des services publics lors de cet événement? Quelle est la stratégie de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour se prémunir au mieux de ces nouveaux types de délinquance?

Quelles sont les mesures prises pour protéger et sauvegarder les données? Est-il bien sage de se référer à un seul fournisseur dans ce domaine? Est-il imaginable que des logiciels comptables ou dédiés au calcul de paiement des agents puissent subir des attaques graves? Y a-t-il des craintes ou des dysfonctionnements observés à ce sujet à la suite de l’attaque? Quel est le rôle de l’ETNIC dans la prévention, l’accompagnement des partenaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles et la création d’outils permettant de sécuriser le système? Les moyens mobilisés sont-ils suffisants pour faire face à de telles agressions à l’encontre de nos systèmes informatiques?

M. Laurent Léonard (PS). – Avec l’accélération de la transition numérique dans notre société, les tentatives d’attaque informatique se sont multipliées. Il y a deux semaines encore, le réseau Belnet, qui relie entre elles près de 200 institutions belges, dont le gouvernement fédéral, les administrations publiques, l’enseignement universitaire, les institutions de recherche ou encore les hôpitaux, a subi une cyberattaque massive par déni de service, qui consiste à saturer les lignes avec un grand nombre de requêtes. Cette attaque d’envergure a visé l’ensemble du réseau, qui comprend une série d’acteurs essentiels au bon fonctionnement de notre démocratie. Le Parlement fédéral et notre Assemblée ont dû suspendre leurs travaux. Une cyberattaque d’une telle ampleur aurait pu paralyser le pays et avoir de graves répercussions sur le fonctionnement des institutions et sur notre démocratie.

Avec la généralisation du télétravail et des cours à distance et la numérisation croissante de notre société, ce genre d’attaques, voire des attaques plus lourdes, seront de plus en plus fréquentes. Tout ordinateur peut servir de porte d’entrée à une cyberattaque. Les députés, fonctionnaires, étudiants, enseignants et chercheurs représentent tous une potentielle faille de sécurité sur le réseau. Il est donc capital que chaque utilisateur soit sensibilisé à la cybersécurité. La crise sanitaire a d’ailleurs rendu cet aspect encore plus actuel; en effet, la Covid-19 nous obligeant plus que jamais à faire un usage constant des outils numériques, que ce soit pour le télétravail, les interactions sociales ou l’accès à certains services, il est indispensable de repenser sans cesse la sécurisation de ces outils.

La cybersécurité est une problématique qu’il ne faut pas perdre de vue en Fédération Wallonie-Bruxelles et à tous les niveaux de pouvoir. Il est important de se mobiliser pour lutter contre la cybercriminalité dans tous les secteurs stratégiques de la Fédération Wallonie-Bruxelles. De plus, comme le mentionne la Déclaration de politique communautaire (DPC), «la sécurité des données de l’information sera prise en compte dans la gestion de tous les projets de l’administration», et ce, afin de protéger l’administration et ses usagers.

Monsieur le Ministre, depuis cette attaque, avez-vous été en contact avec les responsables de l'Entreprise publique des technologies nouvelles de l'information et de la communication (ETNIC) pour dresser un bilan de la situation et des mesures préventives qui pourraient être développées pour éviter que ce type d'attaque se reproduise? D'après le ministre-président, l'ETNIC envisage de diminuer sa dépendance à un seul fournisseur d'accès à internet pour améliorer la protection de la Fédération Wallonie-Bruxelles contre d'éventuelles attaques. Où en sont les discussions à ce sujet? Ce chantier a-t-il commencé?

Comment la Fédération Wallonie-Bruxelles peut-elle sensibiliser ses agents, ses représentants et ses citoyens afin d'accroître leur vigilance, en particulier à l'égard d'internet? Comment former et informer les utilisateurs afin de protéger au mieux nos institutions publiques? La stratégie numérique 2.0 inclut-elle déjà des mesures en ce sens?

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – L'attaque survenue le 4 mai dernier contre Belnet était une attaque par déni de service, qui consiste à saturer une ligne de communication, un serveur ou tout matériel susceptible de recevoir des requêtes par internet. Cette cyberattaque a provoqué un problème de disponibilité en cascade des organismes exposant des services et dépendant des connexions internet passant par Belnet. L'ETNIC n'a noté aucune compromission de données dans le périmètre de cette attaque, qui a cependant eu comme conséquence indirecte l'interruption des accès à internet, perturbant donc l'accessibilité des services exposés pour les bénéficiaires.

Cette attaque fait l'objet d'une enquête policière, qui permettra peut-être de remonter vers les commanditaires présumés. L'ETNIC n'investigera pas davantage et ne portera pas plainte, étant donné qu'elle n'était pas directement visée. Elle envisage cependant de renforcer ses liens avec la police pour anticiper d'éventuelles attaques ciblées pouvant porter atteinte aux données de ses bénéficiaires. Par ailleurs, l'atteinte à la disponibilité de l'accès à internet dans le cadre de cette attaque a été provoquée par une perturbation d'un point névralgique du réseau belge. Une réflexion nationale devrait être menée dans le cadre d'attaques aussi importantes. Face à de telles menaces structurelles qui visent les infrastructures nationales, les acteurs locaux ne peuvent offrir aucune garantie avec les moyens standards dont ils disposent. L'essentiel est de retenir que ce type d'attaque vise avant tout à rendre inaccessibles les services de l'administration plutôt que de compromettre des données sensibles.

Une des réponses les plus efficaces à cette attaque est de diminuer la dépendance à un seul fournisseur. Comme le ministre-président l'a men-

tionné, l'ETNIC va prochainement étendre ses accès à internet par l'intermédiaire d'au moins deux fournisseurs. Cette protection permettra d'éviter une dépendance problématique en cas d'incident identique grâce à la possibilité de basculer automatiquement vers le second fournisseur, et vice versa, afin d'assurer la disponibilité de ses services même en cas d'incident en opérant une redirection de trafic. Cette mesure deviendra applicable dans le courant de l'année 2022.

Il est clair que l'intensification des cyberattaques et des problématiques liées à la violation des données personnelles accroît directement la nécessité d'agir toujours plus vite. Les mesures prises par l'ETNIC s'inscrivent dans une approche pragmatique consistant à privilégier une sécurité inclusive dans laquelle le métier comprend l'intérêt et la nécessité de la protection des données et où les agents sont eux-mêmes porteurs de la sécurité. Il s'agit d'un objectif ambitieux, mais qui est la seule réponse valable pour établir une sécurité de terrain permettant à l'ETNIC de bénéficier d'une certaine proactivité dans la gestion des menaces. Il faut que la culture de la sécurité soit une priorité aux yeux de chacun; c'est l'un des chantiers actuellement menés par l'ETNIC.

En tout état de cause, les menaces sont réelles et concernent tous les types de logiciels. Il est aujourd'hui impossible de garantir qu'une atteinte au système informatique par l'intermédiaire d'une attaque avancée ne puisse pas compromettre ou rendre inopérants les services informatiques de l'ETNIC.

Il convient d'être transparent dans ce domaine, car toutes les organisations, tant publiques que privées, sont confrontées aux mêmes menaces et les conséquences sont inversement proportionnelles aux moyens consacrés à la sécurité.

L'ETNIC prend toutes les mesures de sécurité nécessaires pour atténuer autant que possible cette menace. Une réflexion est notamment en cours afin d'obtenir une certification ISO 27001, qui permettrait d'objectiver la maturité de l'organisme sur le plan de la sécurité, tout en offrant de solides garanties à ses bénéficiaires. Des tests d'intrusion sont également réalisés pour garantir un niveau de protection proportionnel aux techniques des attaquants. Une gestion des identités et des accès avancés, associée à la récolte des traces, est déployée. La gestion du cycle des accès, élément primordial de la protection des données, est aujourd'hui proposée à tous les bénéficiaires.

Concernant plus particulièrement les données, un processus de sauvegarde est déployé et devra assurer la redondance et la récupération des données en cas de compromission des systèmes en production. La récupération fait l'objet de différentes mesures de contrôle et de vérification, notamment par l'intermédiaire d'exercices de restauration.

En outre, l'ETNIC continue à mener une réflexion plus globale sur la continuité des activités en cas d'incident majeur par la mise en place d'une équipe de gestion de crise. L'ETNIC a d'ailleurs établi un système de gestion de la sécurité de l'information. Ce système doit, à terme, lui permettre d'assurer une amélioration constante de sa sécurité, au bénéfice de ses utilisateurs.

Aujourd'hui, la question n'est plus de savoir si un incident va survenir, mais plutôt comment il sera traité, résolu et communiqué. Ces réflexions devraient permettre d'augmenter la résilience de chaque organisme vis-à-vis de menaces grandissantes et toujours plus diverses.

Quant aux bouleversements engendrés par la crise sanitaire, les services offerts par l'ETNIC n'ont pas été particulièrement touchés. Des ajustements ont eu lieu sans perturber les activités et les services aux bénéficiaires, la plupart des services étant disponibles à distance par l'intermédiaire des infrastructures et réseaux de l'ETNIC. Il n'y a pas eu d'augmentation significative des incidents de sécurité. Les menaces de sécurité liées au travail à domicile et à la combinaison des modes de vie ou à l'utilisation des ressources professionnelles en dehors des lieux habituels sont cependant plus importantes en 2021. Dans ce contexte changeant, l'ETNIC renforce les mesures transversales de protection des vulnérabilités par l'intermédiaire d'un projet en cours de déploiement. Celui-ci devrait permettre d'obtenir une meilleure visibilité en temps réel des vulnérabilités potentielles des actifs relevant de son système d'information et exposés sur internet.

Outre les mesures de sécurité opérationnelles, la sensibilisation est incontournable dans le cadre de ces nouvelles habitudes de travail. L'ETNIC vient de valider une nouvelle stratégie de sécurité visant à accroître la sensibilisation à l'échelle de l'ensemble de ses bénéficiaires. Différents accompagnements ont déjà été proposés par l'intermédiaire, notamment, de campagnes de simulation d'hameçonnage ou encore par l'organisation de groupes de travail sur la sécurité incluant les bénéficiaires. Cette nouvelle stratégie de sensibilisation reposera notamment sur une communication ludique grâce à une série animée, diffusée pendant plusieurs mois et destinée à l'ensemble des bénéficiaires, qui aborde différentes thématiques relatives aux utilisateurs et à la sécurité.

La communication sera renforcée au moyen d'une *newsletter* trimestrielle destinée aux collaborateurs responsables de la sécurité chez nos bénéficiaires, d'une part, et grâce à une meilleure visibilité de l'équipe chargée de la sécurité, qui offre un accompagnement lors de tout incident ou problème de sécurité par l'intermédiaire d'un point de contact unique. Ces campagnes adressées aux bénéficiaires permettront d'élever globalement le niveau d'attention des utilisateurs et donc

de promouvoir progressivement la culture de la sécurité, en particulier dans le cadre du télétravail.

M. Yves Evrard (MR). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour cette réponse exhaustive. Des attaques auront encore lieu à l'avenir; c'est inévitable, le risque zéro n'existe évidemment pas. Par contre, il serait coupable de continuer à travailler dans l'insouciance et la naïveté. À l'inverse, vous avez décidé de faire preuve de vigilance et d'entreprendre des actions de sensibilisation. Nous devons continuer en ce sens pour limiter les dégâts directs et collatéraux et préserver notre système en cas de nouvelle attaque.

M. Laurent Léonard (PS). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour cette réponse à la fois complète et rassurante. Dans un monde en constante évolution, où nous sommes tous connectés au quotidien, nous constatons désormais à quel point notre dépendance vis-à-vis des outils numériques peut constituer des contraintes et des risques. Cela fait partie des enjeux de l'évolution numérique, pour laquelle l'ETNIC a d'ailleurs prévu des investissements. L'ETNIC nous avait d'ailleurs rassurés quant à la cybercriminalité lorsque nous avons rencontré ses représentants, mais ces derniers nous avaient aussi rappelé que le risque zéro n'existe pas. Nous en sommes tous conscients. La sécurité passera par des investissements, certes, mais aussi par l'information et la formation de chacun, surtout en ces temps où il est beaucoup question du règlement général sur la protection des données (RGPD) et d'autres éléments.

(M. Laurent Léonard, président, reprend la présidence)

1.3 Question de Mme Jacqueline Galant à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement, intitulée «Neutralité des services publics»

Mme Jacqueline Galant (MR). – La presse s'est récemment fait l'écho d'une décision du Tribunal du travail francophone de Bruxelles condamnant la STIB pour discrimination fondée sur les convictions religieuses et sur le genre. Par ordonnance du 3 mai 2021, ledit tribunal a donné raison à la plaignante, qui estimait ne pas avoir pu défendre sa candidature pour un emploi, et ce, en raison du port du voile. La direction de la STIB s'est contentée d'indiquer qu'elle allait examiner l'opportunité de faire appel du jugement. Dans des conclusions émises en février dernier sur des dossiers joints, l'avocat général de la Cour de justice de l'Union européenne semblait conclure que, si l'interdiction du port de tout signe visible de convictions politiques, philosophiques ou religieuses sur le lieu de travail est admissible, l'employeur

est également libre, dans le cadre de sa liberté d'entreprise, d'interdire uniquement le port de signes ostentatoires de grandes dimensions.

Au niveau de la société civile, le Centre d'action laïque (CAL) a réagi dans un communiqué de presse qui indique que «le port de signes convictionnels n'est bon, ni pour l'impartialité de l'État ni pour les agents de la fonction publique. En réalité, les agents du service public sont protégés de toute discrimination par l'impartialité». Ledit organisme appelle le monde politique à «ne pas laisser détricoter cette neutralité par des négociations au cas par cas, et d'adopter au plus vite une législation garantissant sans équivoque la neutralité des agents de la fonction publique».

Monsieur le Ministre, nonobstant le strict respect de la séparation des pouvoirs, j'aurais souhaité savoir si vous avez eu l'occasion de prendre connaissance des éléments exposés. Le cas échéant, pourriez-vous nous indiquer s'il existe un risque de jurisprudence? Quel pourrait être l'impact du jugement rendu à Bruxelles sur la fonction publique de la Fédération Wallonie-Bruxelles? Quelles sont les pistes à l'étude pour renforcer le choix qui est le nôtre? Enfin, quel regard portez-vous sur l'appel du CAL à adopter une législation sans équivoque?

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – J'ai bien entendu pris connaissance, par voie de presse, des éléments que vous évoquez dans votre question concernant l'ordonnance du Tribunal du travail francophone de Bruxelles du 3 mai dernier et de l'ensemble des réactions que cette décision a suscitées, au sein tant du monde politique que de la société civile.

Je souhaite tout d'abord vous assurer de mon attachement profond au maintien du principe de neutralité dans la fonction publique. Il est en effet indispensable que le citoyen dispose de la garantie d'être traité de manière objective, indépendamment de ses convictions politiques, philosophiques ou religieuses, ou de toutes autres considérations, notamment celles liées au genre. Les membres du personnel de la fonction publique communautaire sont tenus de respecter les règles établies par l'arrêté du gouvernement de la Communauté française du 18 avril 2003 portant le Code de déontologie des membres du personnel des Services du Gouvernement de la Communauté française et de certains Organismes d'intérêt public. Il est par exemple prévu que les membres du personnel doivent remplir leurs fonctions avec conscience et intégrité et qu'ils doivent traiter l'usager avec respect et sans aucune discrimination.

Il convient de relever que ce code n'impose pas expressément un devoir de neutralité ou l'interdiction du port ostentatoire de signes convictionnels. Pour autant, il contient assurément un

dispositif permettant de s'opposer à l'action d'un fonctionnaire qui tenterait d'imposer sa religion, ses convictions philosophiques ou ses idées politiques au public. Bien sûr, la neutralité est également question d'apparence et de respect, singulièrement dans l'interaction directe et visuelle avec le public. Néanmoins, l'administration n'a à ma connaissance reçu aucune plainte émanant du public qui ferait état d'un défaut de neutralité effectif ou apparent de la part d'un fonctionnaire.

L'ordonnance du Tribunal du travail francophone de Bruxelles du 3 mai dernier peut sans doute être source de réflexions et d'inspiration sur la question de l'encadrement juridique de l'obligation de neutralité. Pour autant, cette ordonnance ne manque pas, à plusieurs reprises, de relever l'importance qu'elle accorde aux particularités du contexte attaché à la décision qu'elle sanctionne. Ce jugement est indubitablement complexe et appelle à la prudence quant aux conclusions qu'il faut en tirer. D'autant qu'il ne s'agit pas encore d'une décision définitive et qu'il appartient à la STIB d'aller ou non en appel. Il n'en demeure pas moins que je resterai attentif à ce dossier et que la Communauté française s'adaptera aux éventuelles évolutions du droit qui s'imposeraient à elle.

Mme Jacqueline Galant (MR). – Vous avez raison: il est bel et bien nécessaire de relativiser le poids de cette décision de première instance sur un cas bien spécifique. Il n'est pas certain que cette ordonnance du Tribunal du travail francophone de Bruxelles condamnant la STIB fera jurisprudence. Quoi qu'il en soit, il est impératif de clarifier la position du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles au vu des récentes déclarations de certains partis engagés dans cette majorité communautaire. Dans ce contexte, il convient de rappeler le principe général de neutralité d'un service rendu par les agents d'État ou d'un service public. Il s'agit d'un principe qui organise non seulement notre société, mais en assure également la cohésion sociale. Nous devons adopter au plus vite une législation qui garantira sans équivoque la neutralité des agents de la fonction publique.

1.4 Question de M. Hervé Cornillie à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement, intitulée «Stratégie immobilière de la Fédération Wallonie-Bruxelles»

M. Hervé Cornillie (MR). – Des processus de rationalisation des parcs immobiliers des institutions publiques présentes sur le territoire belge ont cours depuis de nombreuses années, y compris en Fédération Wallonie-Bruxelles. La crise de la Covid-19 semble avoir accéléré cette dynamique.

C'est le cas, et non des moindres, de la Commission européenne qui a annoncé récemment sa volonté d'abandonner tous ses sites satellites avant 2030, ce qui a des conséquences importantes sur le marché immobilier bruxellois. Cette opération est notamment justifiée par le développement du télétravail dans le contexte de l'après-crise sanitaire, ce qui est d'ailleurs le cas pour toutes les administrations et entreprises.

Monsieur le Ministre, le 5 octobre dernier, vous avez fait le point sur les différentes actions menées ces dernières années pour rationaliser le parc immobilier non scolaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles, ainsi que sur les actions à venir. Vous avez également rappelé que la volonté du gouvernement était de soutenir une gestion dynamique du parc des infrastructures ainsi que de mener une réflexion en matière énergétique.

Vous avez évoqué le fait que l'administration devait soumettre «de prochaines étapes au gouvernement, portant sur la rationalisation de Marché-en-Famenne et de Nivelles. Bruxelles ne sera pas en reste; une étude sera bientôt réalisée. Elle fera l'objet d'un avis donné par un consultant expert en la matière. L'objectif est de redéfinir les espaces de travail afin qu'ils soient en adéquation avec les nouvelles modalités de travail. (...) L'administration intégrera les résultats de l'étude commandée dans le développement de sa stratégie pour la maîtrise de son parc immobilier». Pourriez-vous faire le point sur l'état d'avancement de ces priorités? Quelles avancées ont-elles eu lieu depuis lors concernant cette stratégie de rationalisation immobilière de la Fédération Wallonie-Bruxelles?

Par ailleurs, à l'instar de la Commission européenne, les pouvoirs publics étudient aujourd'hui le concept de *flex desk* ou bureau partagé. Vos services ont-ils étudié ce modèle d'espace de travail dans lequel personne ne dispose d'un bureau attitré? Le cas échéant, quels en sont les avantages et les inconvénients? Ce modèle vous semble-t-il intéressant?

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – Les propositions de rationalisation du patrimoine sont intégrées dans le contrat d'administration approuvé par le gouvernement ce matin et dont les grandes lignes ont été présentées par notre secrétaire général au début de cet après-midi. Les deux grands enjeux que sont la performance énergétique des bâtiments et les nouvelles façons de travailler font partie des objectifs stratégiques transversaux du contrat d'administration.

La stratégie immobilière à développer pour les infrastructures non scolaires devrait être livrée à la fin de cette année, voire au début de 2022. Différents marchés ont été lancés ou sont en cours de lancement afin de disposer de toutes les infor-

mations incontournables, comme le marché de service pour les relevés des bâtiments par des géomètres, pour l'étude des compteurs de passage, pour la modélisation énergétique et pour l'évaluation patrimoniale des grandes implantations, notamment bruxelloises. Différents outils sont également en cours d'élaboration. Il est donc bien question de disposer de toutes les informations pertinentes pour la fin de cette année en vue de les soumettre à l'analyse. Toutefois, les projets de rénovation lourde et les nouvelles constructions sont d'ores et déjà prélistés pour la législation.

Il est utile de distinguer la notion des bureaux partagés dans les services publics de celle des nouvelles façons de travailler. Le recours aux bureaux partagés consiste simplement à optimiser les surfaces grâce à une standardisation des postes de travail en open space et sans attribuer ces postes, qui peuvent donc être utilisés par différents collaborateurs au cours d'une journée ou d'une semaine. Ce dispositif aurait tendance à effacer la dimension humaine et il n'est pas privilégié par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Par contre, la conception des espaces de travail dans les nouvelles façons de travailler passe par un aménagement dynamique des espaces par activité, avec un maximum d'ergonomie. Les travailleurs choisissent leur poste de travail en fonction de l'activité: examiner un projet en équipe, téléphoner, se concentrer ou encore tenir une conversation informelle.

Au-delà de l'espace, les nouvelles façons de travailler représentent un outil de transformation culturelle de l'entreprise, que celle-ci soit publique ou privée. L'accompagnement du changement est essentiel et ancré sur les axes de l'«orientation-résultat», l'autonomie, la responsabilité, la confiance et la connexion. Cette démarche prendra du temps, mais la dimension humaine et le bien-être des agents feront partie de l'orientation à prendre par le ministère, comme cela a encore été rappelé en ce début d'après-midi. Des expériences pilotes devraient démarrer cette année encore. Des espaces à expérimenter seront créés, de même que des bureaux satellites accessibles dans certaines villes.

M. Hervé Cornillie (MR). – Monsieur le Ministre, vous avez rappelé que ce contrat d'administration faisait de l'optimisation et de la stratégie immobilière un axe de travail important. C'est une priorité stratégique possédant deux volets. Celle-ci doit intégrer à la fois la performance énergétique et les nouveaux modes de travail. Je comprends évidemment l'impact de ces deux paramètres sur notre stratégie immobilière.

Vous avez apporté une petite nuance concernant les bureaux partagés que vous n'assimilez pas aussi directement aux nouvelles façons de travailler. Nous pouvons effectivement en débattre, mais, dans tous les cas, c'est étroitement lié aux espaces disponibles et aux ressources humaines nécessaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Quoi

qu'il adienne, cela a un impact sur la stratégie immobilière et cela doit en avoir également un sur notre politique budgétaire. Il semblerait qu'il soit nécessaire d'attendre la fin de 2021 – malgré certains projets pilotes spécifiques dans certains cas – pour obtenir l'étude. Je vous interrogerai plus tard dans l'année pour connaître les conclusions de ce rapport, qui aura un impact sur la stratégie immobilière de la Fédération.

1.5 Question de Mme Alice Bernard à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement, intitulée «Discriminations dans la reconnaissance des équivalences de diplôme»

Mme Alice Bernard (PTB). – La crise sanitaire a augmenté la pression sur le personnel soignant, déjà touché par la pénurie d'infirmiers. Les établissements de soins de santé ont urgemment besoin d'embaucher plus de personnel infirmier. Pourtant, de nombreuses personnes d'origine étrangère disposant d'une telle formation ne peuvent actuellement pas être embauchées, car elles sont en attente d'une reconnaissance de diplôme. L'année dernière, une centaine de personnes étaient dans le cas, et certaines attendaient déjà depuis deux ans.

Par ailleurs, selon l'organisme Coordination et initiatives pour réfugiés et étrangers (CIRÉ), il existerait une liste rouge de pays dont les diplômés de fin d'études secondaires n'obtiendront jamais d'équivalence en Belgique. Ainsi, les personnes d'origine congolaise se verraient systématiquement refuser une reconnaissance de diplôme chez nous. Une telle logique, si elle était avérée, serait totalement injustifiable.

Monsieur le Ministre, avez-vous entendu les craintes du CIRÉ? Quelle réponse y apportez-vous? Avez-vous mené l'enquête concernant ces risques de discrimination? Comptez-vous renforcer les contrôles afin d'éviter de telles discriminations à l'avenir?

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – J'ai bien pris connaissance de cette problématique. Je m'étonne cependant qu'elle soit abordée dans cette commission, car elle concerne essentiellement, voire exclusivement les compétences de la ministre de l'Enseignement supérieur. Je vous donnerai toutefois les quelques précisions que j'ai obtenues de mon administration. Elles concernent la reconnaissance des diplômes étrangers de l'enseignement supérieur, et non l'équivalence des diplômes étrangers comparables à des brevets d'infirmier hospitalier, un domaine qui relève de

la compétence de mon autre collègue Caroline Désir.

L'équivalence d'un diplôme est avant tout une reconnaissance d'un parcours académique suivi à l'étranger. Ledit parcours fait l'objet d'une comparaison avec un programme de formation offert en Fédération Wallonie-Bruxelles. La formation d'infirmier, dans l'enseignement secondaire complémentaire ou l'enseignement supérieur, doit répondre à des contenus de formations théoriques et pratiques définis au niveau européen. C'est pour tenir compte des derniers prescrits européens que la formation de nos infirmiers a été rallongée d'une année d'études, portant ainsi à quatre ans la durée du bachelier. Cette modification du cursus n'est évidemment pas sans impact sur la façon dont les diplômes non européens sont évalués par l'organe d'avis compétent.

Dans ce contexte, il n'existe aucune liste rouge et aucune discrimination, mais bien une évaluation des dossiers au cas par cas. Nombre de pays non européens ne forment pas leurs infirmiers sur la base des mêmes prescrits, puisqu'ils n'y sont pas tenus. Par ailleurs, beaucoup de ces professionnels étrangers suivent d'anciennes formations qui ne correspondent plus aux dernières avancées dans la profession.

Dans le processus d'équivalence des diplômes, les expériences professionnelles engrangées hors formation initiale par des professionnels étrangers ne peuvent être prises en considération, car seul le diplôme est analysé. Toutefois, les différences substantielles entre les formations peuvent être compensées par une reprise d'études. Les hautes écoles et les établissements d'enseignement de promotion sociale sont d'ailleurs rompus à l'exercice de la valorisation dans le cadre d'une poursuite d'études. Dès lors, je ne vois aucune raison de contrôler de supposées discriminations, puisque les critères d'équivalence sont clairement posés par la législation. C'est le diplôme et son contenu qui font l'objet d'une évaluation et d'une décision d'équivalence, pas le pays ayant délivré ledit diplôme.

Enfin, le service responsable de la reconnaissance des diplômes respecte les délais définis par la législation. Si de longs délais d'attente sont réellement constatés, ils surviennent le plus souvent en amont de l'examen proprement dit, à savoir lors de la constitution du dossier ou de la vérification des éléments y afférents. Par ailleurs, la constitution d'un dossier d'équivalence est tributaire de la réactivité d'autres acteurs, comme les établissements d'enseignement supérieur étrangers interrogés pour vérifier l'authenticité des documents ou compléter des informations sur leur programme d'étude.

Nous sommes tous conscients du nécessaire besoin de renforcer les équipes soignantes. Toutefois, l'accès à la profession d'infirmier pour les professionnels étrangers, tel qu'il est actuellement

organisé par l'État fédéral, exige de disposer au moins d'une reconnaissance du diplôme. Dans ce cadre, le travail mené par l'administration engage sa responsabilité, et plus largement celle de la Fédération Wallonie-Bruxelles, vis-à-vis de la société et des acteurs du secteur. Il ne s'agit donc pas d'une quelconque discrimination, mais plutôt d'un travail consciencieux mené au regard de la législation existante.

Mme Alice Bernard (PTB). – Je conçois tout à fait que la procédure d'équivalence des diplômes relève de la compétence de la ministre Glatigny. Toutefois, en tant que ministre de l'Égalité des chances, vous êtes concerné par la lutte contre les discriminations, Monsieur le Ministre. Dès lors, les inquiétudes formulées par le CIRÉ ont toute leur place dans notre commission. Le CIRÉ a observé dans sa pratique de terrain qu'entre 1 000 et 1 500 personnes s'adressent à lui au sujet d'une équivalence de diplôme. Même si la profession d'infirmier ne peut être confiée à tout un chacun, les exigences concernant le diplôme d'infirmier sont très élevées, et ce, depuis bien avant la crise sanitaire. Les documents à remplir et les démarches administratives sont complexes. En outre, la procédure n'est pas la même sur tout le territoire belge.

Vous niez l'existence d'une liste rouge. Toutefois, il semblerait qu'un rapport circule en Fédération Wallonie-Bruxelles, selon lequel des pays comme le Congo ont un système éducatif moins bon que le nôtre. Le CIRÉ a plusieurs fois demandé à consulter ce rapport, en vain. Si ce rapport existe, il doit être accessible. Sinon, il importe de donner suite aux demandes de ces personnes originaires du Congo afin que leur diplôme ait la même valeur qu'un diplôme obtenu en Belgique, compte tenu des exigences nécessaires pour exercer la profession.

1.6 Question de M. Calvin Soiresse Njall à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement, intitulée «Rôle de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans la "Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine" et dans l'application de la résolution du Parlement européen sur les droits fondamentaux des personnes d'ascendance africaine en Europe»

M. Calvin Soiresse Njall (Ecolo). – L'année dernière, les manifestations du mouvement #BlackLivesMatter ont marqué la lutte contre le racisme et les discriminations, mais aussi montré l'urgence du travail qui doit être réalisé sur l'histoire coloniale et ses conséquences dans notre pays. Dans votre expression politique, Monsieur le

Ministre, vous aviez rappelé l'importance et les implications de ce mouvement sur la vie de tout un chacun. Plusieurs initiatives parlementaires et gouvernementales sur le sujet qui, jusque-là, ne trouvaient pas d'écho et d'accord politique ont subitement avancé grâce à ce mouvement.

Beaucoup d'observateurs ont erronément attribué toute cette séquence à la mort de George Floyd. Dans leurs analyses, ils ne tiennent cependant pas compte du long travail mené principalement par les associations, les institutions universitaires et les centres de recherche qui, depuis longtemps, alertaient le monde politique sur la nécessité d'aborder cette thématique. Je me souviens par ailleurs de l'enquête d'Unia, le Centre interfédéral pour l'égalité des chances, qui s'intitulait «*Discrimination et désaffiliation des jeunes issus de l'immigration*» et qui mettait en lumière le risque existant et accru de désaffiliation citoyenne, notamment chez les jeunes afrodescendants. Le décès de George Floyd n'a été qu'un détonateur.

Plusieurs instances internationales se sont saisies de ce travail de fond pour s'intéresser de près à la situation des personnes d'ascendance africaine dans les pays européens. Pour rappel, l'Organisation des Nations unies (ONU) avait envoyé en Belgique des enquêteurs qui avaient produit un rapport et des recommandations en 2019. Pour rappel, en 2011, l'Assemblée générale des Nations unies avait décrété que cette année «Année internationale des personnes d'ascendance africaine» pour inciter les pays occidentaux à prendre des initiatives fortes sur les différents aspects touchant les droits fondamentaux des citoyens d'ascendance africaine. Vu les maigres résultats récoltés cette année, l'Assemblée générale a décrété en 2015 une «Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine» qui court de 2015 à 2024. Le 26 mars 2019, le Parlement européen a, quant à lui, adopté une résolution sur les droits fondamentaux des personnes d'ascendance africaine en Europe qui comporte plusieurs recommandations couvrant une série de domaines.

Malheureusement, aucune initiative politique importante n'a été lancée en Belgique pour répondre aux demandes de ces instances internationales. La Commission communautaire française (COCOF) est la seule entité fédérée qui a récemment lancé un chantier parlementaire sur le sujet à travers des réflexions et des auditions d'experts pour évaluer la prise en compte des droits fondamentaux des personnes d'ascendance africaine dans les compétences de cette entité fédérée.

Il reste moins de trois ans avant la fin de la «Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine» décrétée par l'ONU. Quelles sont les initiatives prises par la Fédération Wallonie-Bruxelles sur ce sujet au cours des dernières années? Qu'est-ce qui a été concrètement mis en place? Quelle est votre réflexion politique

sur les décisions de l'ONU, la résolution du Parlement européen et le chantier lancé par la COCOF? Quelles initiatives envisagez-vous pour répondre aux recommandations de ces deux instances internationales?

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – En application du décret du 8 mars 2018 relatif à la promotion de la citoyenneté et de l'interculturalité, un appel à projets est lancé annuellement en Fédération Wallonie-Bruxelles. Chaque année, l'appel à projets «Promotion de la citoyenneté et de l'interculturalité» (PCI) compte très peu de projets visant spécifiquement les personnes d'ascendance africaine.

Concernant l'appel à projets 2021, le Conseil de la promotion de la citoyenneté et de l'interculturalité s'est réuni et je n'ai pas encore reçu, à ce jour, ses propositions. Renseignements pris auprès de mes services, la tendance semble pourtant être la même d'année en année. Certains projets se focalisent plus que d'autres sur les personnes d'ascendance africaine et leurs droits fondamentaux. D'autres projets encore visent ce public particulier sans travailler pour autant sur leurs droits fondamentaux. Je reconnais que ces projets sont peu nombreux sur les 250-300 projets reçus chaque année. En revanche, le Conseil de la promotion de la citoyenneté et de l'interculturalité soutient de nombreux projets s'attelant à la défense des droits fondamentaux des personnes migrantes ou d'origine étrangère, de manière transversale, sans distinction d'origine géographique.

En réponse aux recommandations de l'ONU et à la résolution du Parlement européen, plusieurs initiatives sont en cours de réalisation: l'adoption d'un plan interfédéral contre le racisme, la création d'un institut national indépendant des droits de l'homme, le financement de projets et d'associations de lutte contre le racisme en Fédération Wallonie-Bruxelles par le biais de dispositifs et appels à projets du type PCI, les subventions facultatives classiques ou encore la révision des manuels scolaires ou du matériel pédagogique. Sur ce dernier point, le gouvernement a inscrit dans sa Déclaration de politique communautaire (DPC) la volonté «de mener à son terme dans l'ensemble de l'enseignement secondaire, la réforme de l'histoire coloniale belge en Afrique, plus particulièrement au Congo, au Rwanda et au Burundi, en adaptant le référentiel global.»

À cet égard, la cellule pédagogique «Démocratie ou barbarie» a développé plusieurs projets dont l'actualisation est à la disposition des enseignants en version électronique, sous la forme de la valise pédagogique «Congo». Je rappelle également l'organisation de divers webinaires avec le concours d'enseignants pour développer une approche pédagogique de la colonisation et de la

décolonisation. Ce projet est toujours en cours et connaîtra des développements futurs. L'objectif poursuivi est de mettre à la disposition des enseignants une palette d'outils pédagogiques et une formation à leur utilisation. Une future collaboration avec les services d'agrégation des universités vise par ailleurs à conscientiser les futurs enseignants à cette thématique.

M. Calvin Soirese Njall (Ecolo). – Monsieur le Ministre, j'entends bien qu'il existe des dispositifs classiques de subvention. Tout dépend de la manière dont ces dispositifs sont exploités pour inciter les associations à postuler. Tout dépend aussi des critères d'éligibilité des appels à projets. J'aimerais que vous prêtiez une attention particulière à ces critères d'éligibilité. Le plus important, c'est que les associations puissent se rendre dans les écoles pour sensibiliser les enseignants et les élèves à certaines thématiques, notamment aux points d'attention soulevés par l'Assemblée générale des Nations unies et le Parlement européen.

Concernant la mémoire, la majorité compte introduire une proposition de résolution reprenant les différents éléments que vous avez évoqués. J'espère que nous pourrions bientôt examiner et voter cette proposition de résolution. J'espère aussi que le gouvernement pourra déployer les mesures que les parlementaires recommandent à travers ce texte. Le décret du 13 mars 2009 relatif à la transmission de la mémoire des crimes de génocide, des crimes contre l'humanité, des crimes de guerre et des faits de résistance ou des mouvements ayant résisté aux régimes qui ont suscité ces crimes, tel que modifié par le décret du 5 octobre 2017, dit décret «Mémoire», a une importance capitale. Il doit créer un outil qui permettra de préserver la mémoire de la colonisation et qui donnera aux associations des subventions permanentes. Parfois, le sujet de la colonisation, lorsqu'il est évoqué, crée une incompréhension liée à la spécificité de certaines populations. Or, à mes yeux, l'intérêt est général! Il n'y a aucun intérêt à ce que les enfants d'origines diverses qui disposent de la nationalité belge ne se reconnaissent pas comme citoyens belges. Cette désaffiliation est très grave. Or, en évoquant certaines communautés, on ne met pas en danger le vivre ensemble. Il nous faut rester attentifs à ces aspects si nous souhaitons sauvegarder la cohésion sociale en Fédération Wallonie-Bruxelles.

1.7 Question de Mme Marie-Martine Schyns à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement, intitulée «Lutte contre l'homophobie dans le cadre de la journée du 17 mai»

1.8 Question de M. Mourad Sahli à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement, intitulée «Sommet de Porto et mesures pour sensibiliser et lutter contre l'homophobie, la biphobie, la transphobie et l'interphobie»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

Mme Marie-Martine Schyns (cdH). – La Journée internationale de lutte contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie a lieu aujourd'hui. Le 17 mai a été choisi pour commémorer la décision de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), le 17 mai 1990, de supprimer l'homosexualité de la liste des maladies mentales. Oui, seulement en 1990! Heureusement, depuis lors, nos sociétés ont fait du chemin, même si des combats restent à mener.

Cette année encore, une personne homosexuelle a perdu la vie à la suite d'une agression le 6 mars dernier, à Beveren. Les actes de violence et les discours haineux à l'égard des personnes lesbiennes, gays, bissexuelles, transgenres, queers, intersexes et asexuelles (LGBTQIA+) restent un problème en Belgique. Les faits d'homophobie entraînant la mort de la victime sont rares, mais ils existent, ce qui prouve, s'il le fallait encore, que les interpellations, les actions de prévention et le soutien aux associations sont essentiels.

Monsieur le Ministre, il est nécessaire de lutter contre l'homophobie et, plus largement, contre toutes les manifestations de discrimination, de rejet, d'exclusion, de haine et de violence fondées sur l'orientation sexuelle. Quelles sont vos priorités et celles de votre gouvernement à cet égard? La Déclaration de politique communautaire (DPC) fait état de différents projets: «soutenir structurellement les associations actives dans la défense et l'accompagnement des personnes LGBTQI+, en particulier par la création de refuges»; «mener des campagnes de sensibilisation aux droits des personnes LGBTQI+» et «intégrer la dimension LGBTQI+ dans les formations d'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS)». Quels sont donc les actions, campagnes ou projets de sensibilisation prévus en Fédération Wallonie-Bruxelles? Pour quand sont-ils prévus? Enfin, où en est la préparation du plan d'action interfédéral portant sur l'orientation sexuelle, l'identité et l'expression de genre et les caractéristiques sexuelles (SOGIESC, *Sexual Orientation, Gender Identity and Expression and Sex Characteristics*), coordonné par la cellule «Égalité des chances» du service public fédéral (SPF) Justice? Je vous ai déjà interrogé à ce sujet, mais je tiens aujourd'hui à revenir sur l'importance de ce plan interfédéral.

M. Mourad Sahli (PS). – Monsieur le Ministre, mon intervention complètera celle de Mme Schyns. Aujourd'hui a lieu la Journée internationale contre l'homophobie, la biphobie, la transphobie et l'interphobie. Il est essentiel de faire un état des lieux de ce qui a été accompli et des missions qui restent à réaliser de manière transversale en Fédération Wallonie-Bruxelles. Nous avons déjà évoqué ce sujet, mais, malgré les avancées institutionnelles et sociétales, il reste de nombreux progrès à accomplir dans l'espace public, au travail, au sein des familles et dans la sphère privée, à l'école ou dans les milieux sportifs ou associatifs pour une réelle égalité pour tous. Je sais que vous êtes très attaché à ce combat. La Fédération Wallonie-Bruxelles y œuvre, entre autres, par des campagnes de sensibilisation ou encore par un soutien structurel aux associations. Il est important de disposer d'une radiographie de toutes les politiques de la Fédération Wallonie-Bruxelles afin que les différentes entités puissent être attentives à ces discriminations.

Je vous ai interrogé dernièrement sur les subventions accordées par la Fédération Wallonie-Bruxelles pour lutter contre ces formes de discriminations. L'année passée, vous avez eu l'occasion de soutenir les projets de l'ASBL Arc-en-Ciel, l'organisation du *Pride Festival* et de la *Belgian Pride Brussels*. Cependant, vous m'aviez alors répondu qu'aucune demande n'avait été introduite cette année. En vue de cette journée symbolique, des demandes ont-elles été introduites depuis lors? Quel est l'état des lieux actuel concernant le plan d'action interfédéral SOGIESC, coordonné par la cellule «Égalité des chances» du SPF Justice, avec la participation des administrations de l'Égalité des chances des entités fédérées? Des objectifs opérationnels et stratégiques prioritaires ont-ils été définis?

Enfin, le Sommet social de Porto avait pour objectif de définir le programme européen relatif à la politique sociale pour la prochaine décennie en ne laissant personne de côté. Selon Agence Europe, ce sommet souhaitait promouvoir l'égalité des genres. Malheureusement, la notion de genre a été abandonnée en raison de l'opposition hongroise et polonaise. Une promesse en est néanmoins ressortie, celle «de travailler à combler les écarts entre les hommes et les femmes pour l'emploi, les salaires et la retraite». La Hongrie et la Pologne auraient des difficultés à utiliser le terme genre parce qu'ils considèrent que c'est «une expression idéologiquement motivée». En outre, ils estiment que sa signification n'est pas claire et qu'elle serait contraire à leurs valeurs chrétiennes.

De plus, la Hongrie a adopté en décembre dernier une série de mesures contre les LGBTQIA+, notamment l'interdiction de l'adoption par des couples homosexuels. La Pologne a, quant à elle, instauré des zones sans personnes LGBTQIA+. Ces blocages hongrois et

polonais sur le terme de genre empêchent les avancées européennes sur une série de textes sociaux. Quelle lecture faites-vous de cette situation? La Fédération Wallonie-Bruxelles a-t-elle été associée aux travaux préparatoires sur le Sommet social de Porto à ce sujet?

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – Madame la Députée, Monsieur le Député, je vous remercie de m'interroger sur ce sujet important et de profiter de cette journée pour le faire. La Fédération Wallonie-Bruxelles a en effet soutenu, l'année dernière, plusieurs projets d'associations LGBTQIA+, dont la Fondation Ihsane Jarfi, avec laquelle une convention de deux ans a été signée pour un montant annuel de 35 000 euros. Pour cette année, l'administration a envoyé à mon cabinet, la semaine dernière, plusieurs demandes de subvention introduites mi-avril par des associations LGBTQIA+, dont les ASBL Arc-en-Ciel Wallonie et Genres Pluriels. La première association a organisé une campagne de sensibilisation destinée aux villes, aux communes et à la population en les invitant à hisser le drapeau arc-en-ciel. Elle demandait également aux citoyens de porter un pin's représentant le coq wallon avec le panache arc-en-ciel pour marquer leur soutien au combat des personnes LGBTQIA+. L'autre projet porte sur l'organisation du Festival Tous les genres dans la culture, en octobre prochain, qui vise à sensibiliser et à informer le public, mais aussi à favoriser la diversité des échanges socio-culturels. Je vais évidemment soutenir ces projets.

L'utilisation du terme de genre dans les textes de l'Union européenne est en effet contestée par certains États membres. Au sein des instances où elle est représentée, la Fédération Wallonie-Bruxelles est attentive à ce que ce terme soit maintenu. Notre délégation auprès de l'Union européenne a suivi les travaux du Sommet de Porto. Les trois axes de travail qui figurent dans la DPC demeurent prioritaires. Premièrement, chaque année et tout au long de l'année en cours, les associations LGBTQIA+ peuvent introduire des demandes de subvention par le dispositif des subventions facultatives classiques. Cette année encore, des requêtes ont été introduites par ces associations. Deuxièmement, le meurtre homophobe survenu à Beveren, le 6 mars dernier, ainsi que les chiffres publiés par Unia, le Centre interfédéral pour l'égalité des chances, démontrent la nécessité de poursuivre les actions de sensibilisation pour lutter contre les violences anti-LGBTQIA+ et pour promouvoir les droits de ces personnes. Troisièmement, l'EVRAS est une étape essentielle du processus de construction identitaire des adolescents.

Il est important que les jeunes soient informés, de manière exhaustive et objective, des choix qui s'offrent à eux pour vivre des relations plei-

nement épanouissantes. Chaque année, un appel à projets en matière d'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle permettant de financer des animations, des formations ou la création d'outils en EVRAS dans le secteur de la jeunesse est lancé et soutenu par mon département, en étroite concertation avec la ministre de la Jeunesse. Tout comme en 2020, une attention particulière est portée en 2021 aux actions et projets, que ce soit des animations, des formations ou des outils, visant spécifiquement les questions d'orientation sexuelle et la prévention des inégalités ou discriminations sexistes et homophobes. L'appel à projets de 2021 a été clôturé le 3 mars et les dossiers ont été transmis auprès de nos cabinets. Une réunion avec la direction de l'Égalité des chances est prévue le 25 mai prochain pour sélectionner les projets.

Je réfléchis, avec la direction de l'Égalité des chances, à l'organisation d'une nouvelle campagne de sensibilisation et au lancement d'un appel à projets spécifique, afin de combattre les discriminations homophobes et transphobes, encore trop nombreuses. Je tiens également à mentionner la rédaction et l'adoption d'un plan d'action interfédéral contre les violences homophobes et transphobes, qui fait suite aux deux premiers plans interfédéraux de 2013 et 2018. Il vise à renforcer les politiques en matière de lutte contre les discriminations fondées sur l'orientation sexuelle, l'identité et l'expression de genre à tous les niveaux de pouvoir. Le calendrier de ce plan a été quelque peu décalé, la cellule de l'Égalité des chances du SPF Justice et les administrations de l'Égalité des chances des entités ayant été, et étant encore, fortement mobilisées par la rédaction du plan d'action national contre le racisme.

Toutefois, la phase préparatoire de ce plan a été lancée en 2020, avec la consultation de la société civile sur les propositions d'objectif stratégique et d'objectif opérationnel formulées par les administrations de l'Égalité des chances. Les recommandations de cette consultation sont en cours d'analyse. À travers son engagement dans le processus de rédaction de ce plan, la Fédération Wallonie-Bruxelles veut contribuer au renforcement du bien-être et de la sécurité des personnes LGBTQIA+.

Enfin, le décret du 12 décembre 2008 relatif à la lutte contre certaines formes de discrimination interdit la discrimination basée sur l'orientation sexuelle et plusieurs dispositions pénales sont prévues. Par ailleurs, ce décret introduit l'identité de genre et l'expression de genre sur la liste des critères protégés relatifs au sexe. En outre, la notion de protection des témoins y est renforcée, car c'est une dimension fondamentale dans la création d'un cadre rassurant pour les victimes de violences transphobes et homophobes.

Mme Marie-Martine Schyns (cdH). – Monsieur le Ministre, je vous remercie d'avoir fait le point sur cet enjeu important. Je trouve intéressant

que vous annonciez le lancement d'un nouvel appel à projets, en tout cas que la démarche fasse l'objet d'une réflexion. Un appel à projets spécifique peut vraiment être important. Je sais que vous n'êtes pas le seul concerné par le plan interfédéral, étant donné qu'il concerne, par définition, d'autres entités. Le retard qu'il accuse est dû au travail qu'ont dû effectuer les cellules consacrées à l'égalité des chances des différentes entités de travail pour le plan interfédéral de lutte contre le racisme, ce qui est aussi important.

Je rappelle cependant qu'il s'agit d'un combat pour lequel il faut avancer. En 2020, 109 dossiers étaient encore ouverts auprès d'Unia et il y a eu 406 signalements de discriminations basées sur l'orientation sexuelle. Il faut avancer sur le plan interfédéral et sur les campagnes de sensibilisation. Nous comptons sur vous pour le faire.

M. Mourad Sahli (PS). – Monsieur le Ministre, je prends note de toutes les mesures que vous comptez prendre en partenariat avec l'ensemble des entités fédérées. Je ne manquerai pas de vous questionner dans les prochaines semaines pour en connaître l'état d'avancement. Je vous avoue que le positionnement de la Hongrie et de la Pologne, pourtant des pays européens, au Sommet social de Porto, m'interpelle. Comment demain nos enfants et petits-enfants pourront-ils parcourir l'Europe si certains d'entre eux ne sont pas acceptés dans certains pays? Comment voulons-nous aujourd'hui que l'Europe lutte contre les discriminations en cours dans certains pays méditerranéens si proches de nous?

En tant que père, je ne suis pas rassuré par l'attitude de ces pays qui, je le rappelle, ont voulu bloquer le plan d'investissement de 750 milliards d'euros, sous prétexte que l'Europe le conditionnait au respect des droits fondamentaux. Je vous encourage, ainsi que le gouvernement, à aller de l'avant de manière à apporter une réponse à la question de la sensibilisation de tous les citoyens à cette problématique.

1.9 Question de M. Yves Evrard à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement, intitulée «Gestion des économies d'énergie au sein des écoles»

M. Yves Evrard (MR). – Le dossier de la rénovation des bâtiments scolaires est gigantesque: la couverture des besoins est estimée à 1,2 milliard d'euros rien que pour les écoles du réseau de Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE). Le gouvernement a pris ses responsabilités en adoptant, l'année dernière, une note méthodologique qui devrait conduire, à terme, à

l'élaboration d'un plan stratégique relatif aux bâtiments scolaires.

Les travaux de rénovation qui seront entrepris devraient logiquement avoir des conséquences positives sur les performances énergétiques des infrastructures occupées par les écoles. L'objectif est de réaliser des économies substantielles en termes de consommation d'énergie, lesquelles pourraient atteindre d'importants montants financiers. Depuis 2018, le Fonds des bâtiments scolaires de l'enseignement officiel subventionné (FBSEOS) est alimenté pour partie par une dotation annuelle résultant du prélèvement global sur les dotations des établissements du réseau WBE, et ce, en vertu de marchés d'achat groupé d'énergie et de projets d'économie d'énergie. Autrement dit, les économies d'énergie sont réinvesties pour permettre le financement de nouveaux travaux d'infrastructure.

Monsieur le Ministre, pourriez-vous aujourd'hui faire un bilan général de ce dispositif? Qu'en est-il des synergies entre la cellule «Énergie» de la Direction générale des infrastructures (DGI) et les écoles? À l'époque, il avait été prévu que les écoles dépendant des autres réseaux d'enseignement pourraient participer à la centrale d'achat d'énergie gérée au sein du ministère. Qu'en est-il aujourd'hui? Constate-t-on une évolution positive? Plus globalement, les données de ce type devraient idéalement être intégrées au projet de cadastre tel que prévu en aval de l'enquête en cours sur les bâtiments scolaires. Sans préjuger des travaux en cours au sein des groupes de travail, pensez-vous qu'il serait opportun d'élargir le dispositif afin d'y intégrer l'ensemble des économies qui seront réalisées grâce à cet effort d'investissement majeur en matière climatique pour les bâtiments scolaires d'ici 2026, en ce compris l'enveloppe prévue dans le cadre du Plan de relance pour l'Europe? Quels pourraient alors être les contours de ce dispositif? Certaines pistes ont-elles déjà retenu votre attention?

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – Monsieur le Député, la répartition des économies financières liées aux marchés d'achats groupés a été décidée dans le cadre du précédent contrat d'administration. La Direction générale des infrastructures (DGI) et l'Administration générale de l'Enseignement (AGE) avaient été chargées de développer les dispositifs budgétaires pour réaliser cet objectif opérationnel. Le travail a abouti à une répartition des économies à raison de 80 % pour la DGI. Le décret-programme du 20 décembre 2017 portant diverses mesures relatives à la Culture, à l'Enfance, aux Infrastructures culturelles, à l'Enseignement supérieur et à la Recherche, à l'Audiovisuel, aux Bâtiments scolaires, à l'Enseignement obligatoire, aux Fonds budgétaires et à l'Enseignement de Promotion sociale a offi-

cialisé ce dispositif qui visait uniquement le marché d'achats groupés de 2017 et 2018, à savoir la phase test.

L'Inspection des finances (IF), qui avait également participé aux réunions, a souhaité qu'à partir de l'année suivante, cette répartition des économies soit également appliquée pour les autres projets d'économie d'énergie menés par la cellule «Énergie». Les dispositifs décrétaux ont été adaptés pour intégrer cet aspect. La cellule «Énergie» a été chargée du calcul annuel des économies. Cette mission a pu être menée à bien pour les économies réalisées en 2018, la phase test autorisant la forfaitisation des économies, c'est-à-dire l'application d'une moyenne des tarifs de 2016 comme base pour le calcul.

L'application des 80 % des économies à réinvestir lors de la phase test de 2018 a permis de récupérer 242 000 euros versés dans le FBSEOS. Ce montant a été engagé pour l'ancien marché de services visant à développer le projet pilote de contrat de performance énergétique sur dix-sept implantations scolaires. Par ailleurs, dans le cadre du chantier des bâtiments scolaires, un cadastre énergétique est en cours d'élaboration et de nombreuses réflexions associant les Régions sont lancées. La centrale d'achat pour la fourniture de gaz et d'électricité lancée par le ministère couvre la période 2019-2022. Elle avait pour objectif initial d'offrir ce service aux usagers des infrastructures de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Dans un souci d'ouverture, la possibilité d'adhésion a en effet également été proposée à d'autres catégories de bénéficiaires, ces derniers étant libres de rejoindre ou non la centrale d'achat. Certains de ces acteurs externes étaient déjà rattachés à d'autres centrales d'achat ayant le même objet et n'ont donc pas estimé utile de se joindre à la nôtre.

Par ailleurs, les investissements qui seront réalisés à travers le plan de relance et de manière générale, grâce aux moyens qui pourront être dégagés en suite du chantier des bâtiments scolaires généreront en effet automatiquement des économies sur les factures énergétiques. Il serait opportun de réinvestir à tout le moins une partie de ces investissements dans de nouveaux travaux, afin de créer un cercle vertueux d'investissements. Seule une partie de l'investissement sera soutenue grâce à des moyens européens. Le solde sera pris en charge par les bénéficiaires à travers des emprunts garantis qui seront remboursés par les économies d'énergie. Ce système permet un effet de levier important grâce aux économies générées par les travaux.

M. Yves Evrard (MR). – Monsieur le Ministre, votre réponse montre que nous allons dans la bonne direction. En termes d'économie d'énergie, nous devons tendre vers ces cercles vertueux afin de pouvoir réinvestir. Pour aller plus loin, nous devons aussi réfléchir à la question des communautés d'énergie renouvelable. Nous menons ce débat en Région wallonne avec le ministre

Henry afin de trouver, notamment dans les quartiers à proximité des écoles ou d'autres bâtiments publics, des mécanismes gagnant-gagnant qui profiteraient autant aux acteurs de ces communautés d'énergie qu'aux établissements publics dont nous sommes chargés.

1.10 Question de M. André Antoine à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement, intitulée «Collaboration entre la Fédération Wallonie-Bruxelles et les Régions wallonne et de Bruxelles-Capitale en faveur des bâtiments scolaires»

M. André Antoine (cdH). – La Fédération Wallonie-Bruxelles n'est plus la seule concernée par le dossier des bâtiments scolaires. Les Régions wallonne et bruxelloise sont aussi directement impliquées dans la recherche de solutions. Premièrement, leurs compétences en matière d'urbanisme conditionnent largement l'aboutissement d'un dossier de construction et constituent même, selon Chantal Dassonville, un des deux risques majeurs encourus par un opérateur dans un partenariat public-privé (PPP). Dès lors, Monsieur le Ministre, avez-vous discuté avec vos homologues régionaux pour simplifier et raccourcir la délivrance de permis?

Deuxièmement, les objectifs que les Régions poursuivent en matière d'efficacité énergétique les impliquent grandement dans le chantier des bâtiments scolaires. Ainsi, la Région wallonne a retenu l'objectif de la neutralité carbone pour toutes les écoles dès 2040, ce qui implique de rénover 150 écoles par an durant 20 ans, soit trois écoles par semaine! À cette fin, les gouvernements bruxellois et wallon ont mis sur pied des programmes de financement des travaux économeurs d'énergie qui répondent à des critères de performance très précis. Bruxelles a son Plan local d'actions pour la gestion énergétique (PLAGE) et la Wallonie a lancé le projet de rénovation énergétique des bâtiments (UREBA), dont le montant s'élève à 50 millions par an. Nul doute qu'avec le bénéfice du Plan de relance pour l'Europe, ces montants seront revus à la hausse. Avez-vous approché vos homologues régionaux pour qu'ils réservent des moyens supplémentaires à ces programmes économeurs d'énergie, quitte à leur soumettre une liste de dossiers déjà analysés par votre administration?

Enfin, par ses compétences en matière d'infrastructures sportives, le ministre wallon Jean-Luc Crucke est lui aussi directement concerné. Grâce à une modification décrétable que j'ai naguère poussée, la Région wallonne peut subventionner toute infrastructure sportive scolaire dès

lors qu'elle est accessible au grand public. Vous avez rencontré le ministre Crucke à plusieurs reprises. Quels sont les résultats concrets de ces concertations?

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – Monsieur le Député, votre question me donne l'occasion de faire le point sur les concertations entre la Fédération Wallonie-Bruxelles et les Régions sur le chantier des bâtiments scolaires.

Les sujets de discussion sont multiples et le gouvernement a anticipé en intégrant des représentants des deux Régions dans les organes de gouvernance du chantier. Ainsi, les cabinets et administrations compétents pour les politiques énergétiques, tant en Wallonie qu'en Région bruxelloise, sont représentés dans les groupes de travail centraux relatifs à la transition climatique et à l'enseignement supérieur. Les cabinets de Jean-Luc Crucke et de Rudi Vervoort, concernés par l'avenir des sociétés publiques d'administration des bâtiments scolaires (SPABS), sont présents dans le groupe de travail relatif à Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE), de même que la facilitatrice école de *perspective.brussels*. Cette dernière est également impliquée dans les travaux du groupe de travail relatif à l'école du 21^e siècle.

La Région de Bruxelles-Capitale a pris une ordonnance pour accélérer les procédures de permis d'urbanisme pour les écoles. Une réunion est programmée avec la coordinatrice du chantier et l'inspecteur général du département de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme au Service public de Wallonie (SPW) en vue d'analyser ces questions.

Pour ce qui est de l'efficacité énergétique, dix réunions en sous-groupes de travail ont eu lieu avec le SPW et Bruxelles Environnement. L'objectif était d'analyser les actions des uns et des autres dans les programmes de soutien aux travaux et aux démarches visant la transition climatique, afin de mieux coordonner les actions conjointes et de vérifier le potentiel d'une meilleure coordination au bénéfice des pouvoirs organisateurs.

Nous avons déjà tenu deux réunions spécifiquement dédiées au programme UREBA. La prochaine réunion est déjà prévue. Le montant de 50 millions d'euros que vous avez cité porte sur un programme exceptionnel qui fait actuellement l'objet d'une évaluation en vue d'être éventuellement adapté à la nouvelle stratégie à long terme de la Région wallonne. Le programme PLAGE de Bruxelles-Environnement est également en cours de discussion. L'élaboration de la stratégie immobilière énergétique globale s'inscrit dans le cadre de ces concertations.

En ce qui concerne les infrastructures sportives, j'ai lancé une concertation avec mon collègue Jean-Luc Crucke en vue d'accroître notre coopération dans le financement des infrastructures sportives dans les écoles. Nos deux cabinets mènent une réflexion conjointe sur la meilleure manière d'intervenir dans ce domaine. La compétence de la Région wallonne en matière d'infrastructures sportives l'autorise à intervenir dans le financement des bâtiments scolaires. Il serait donc dommage de ne pas lancer des synergies au bénéfice des pouvoirs organisateurs.

Le ministre Crucke et moi-même nourrissons l'espoir d'unir nos forces pour intervenir dans les infrastructures sportives de nos écoles. Nous lancerons prochainement un projet pilote commun, pour lequel j'ai dégagé une enveloppe de 5 millions d'euros. Ce montant sera ainsi consacré à des projets pilotes menés en partenariat avec la Région wallonne, et éventuellement les pouvoirs locaux, dans les communes de moins de 20 000 habitants.

Dans le cadre du chantier des bâtiments scolaires, j'ai pris rendez-vous avec la direction générale du SPW Mobilité et infrastructures à propos du plan d'investissement communal. Nous analyserons les circuits des dossiers et mettrons sur pied la meilleure coordination possible entre les différents départements sur les dossiers relatifs aux écoles des pouvoirs locaux.

Enfin, des concertations sont prévues dans le cadre de la politique wallonne de la ville pour identifier des axes de développement sur les infrastructures scolaires en milieu urbain. Des discussions sont envisagées avec les deux Régions sur les thèmes de l'environnement, des espaces verts et de la mobilité, tous en lien avec les équipements scolaires.

Je ne néglige donc aucune piste pour renforcer les liens entre la Fédération Wallonie-Bruxelles et les Régions sur toutes les thématiques qui touchent à l'amélioration de la politique d'investissement dans les bâtiments scolaires. Je souhaite ainsi favoriser l'intégration de cet objectif dans les autres politiques, y compris en vue d'améliorer la mutualisation des budgets et de fluidifier les coordinations.

M. André Antoine (cdH). – En tant que ministre ou parlementaire, j'ai toujours été un fervent défenseur de l'union entre la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Région wallonne. Ce décloisonnement est le bienvenu et, chaque fois que ces deux entités se donnent rendez-vous, le citoyen francophone wallon ou bruxellois est gagnant. Je constate toutefois qu'il y a énormément de débats, de réunions et de groupes de travail engagés. Vous ne m'en voudrez pas, Monsieur le Ministre, de souligner que nous ne sommes plus dans une phase de concertation, mais bien dans une phase de concrétisation. J'espère que tous ces caucus déboucheront sur des actions concrètes

accompagnées d'investissements au profit de notre Fédération. À défaut de fusion ou de confusion, j'espère que vous bénéficierez de transfusion au plus grand bénéfice des bâtiments scolaires. Je ne manquerai pas de revenir, tant à Namur qu'à Bruxelles, sur le résultat de ces nombreuses concertations prometteuses, mais encore non abouties.

1.11 Question de M. André Antoine à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement, intitulée «Suivis de l'inventaire des bâtiments scolaires exposés à l'amiante»

M. André Antoine (cdH). – En avril 2012, la Cour des comptes a réalisé un audit fouillé de la gestion du Fonds des bâtiments scolaires de l'enseignement de la Communauté française. La Cour s'est intéressée à de multiples facettes de la gestion des bâtiments scolaires, dont la présence d'amiante.

Dans son rapport, la Cour détaille la réponse de votre administration à ses questions: «Tous les bâtiments scolaires de la Communauté française ont été soumis à un inventaire des matériaux de l'amiante, indiquant le degré d'urgence pour leur élimination. De multiples contrôles sont périodiquement accomplis par différents organismes. Les rapports afférents à ces contrôles s'ajoutent aux constatations des techniciens des directions régionales. L'administration conclut que ses bâtiments figuraient sans doute parmi ceux qui sont les plus inspectés.»

Presque dix ans plus tard, pouvez-vous, Monsieur le Ministre, indiquer si l'inventaire a bien été réalisé? Est-il définitivement complet? Les travaux ont-ils été menés à bien dans les bâtiments pour lesquels une urgence dans le traitement et l'élimination de l'amiante avait été reconnue? Le cas échéant, pour quel montant?

Pour les autres, des inspections régulières doivent toujours être effectuées. Sur quels types de recommandations ont-elles débouché? Une actualisation de l'inventaire a-t-elle été faite? Si ce n'est pas le cas, pourquoi? Dans l'affirmative, avec quels résultats?

Fort de toutes ces informations et inspections, comment analysez-vous aujourd'hui l'état de l'amiante dans nos bâtiments scolaires? Des mesures d'urgence doivent-elles encore être adoptées? Ou avons-nous contrôlé définitivement ce fléau?

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – Monsieur le Député, je vous confirme que la ques-

tion de l'amiante dans nos écoles est toujours aussi sérieusement suivie. Tous les inventaires «amiante» ont été réalisés entre 2008 et 2009 par la société Vinçotte. Ils ont été diffusés dans les écoles. La médecine du travail, la médecine scolaire et les conseillers en prévention consultent régulièrement ces documents lors de leurs visites sur site. Les mises à jour des inventaires «amiante» sont plus rares, car l'essentiel de l'information se trouve déjà dans les inventaires, la mise à jour permettant surtout de surveiller la dégradation de certains matériaux dans le temps.

Les travaux de désamiantage sont priorités en fonction de la dangerosité de la situation et des plans de gestion sont remis en conclusion du rapport. Chaque année, de nombreux travaux de désamiantage sont effectués sur notre parc immobilier scolaire, soit de manière isolée, soit de manière intégrée, c'est-à-dire avec d'autres travaux plus lourds.

En se basant sur l'outil informatique du Service général des infrastructures scolaires du réseau d'enseignement organisé par Wallonie Bruxelles Enseignement (WBE), on peut identifier au moins 7,4 millions d'euros spécifiquement investis dans des travaux de désamiantage depuis 2012, étant entendu que ce chiffre ne tient pas compte de nombreux travaux plus globaux intégrant du désamiantage. Depuis 2017, un indice budgétaire spécifique a été en outre créé afin d'allouer systématiquement un million d'euros par an à des travaux d'assainissement. Malgré ces contrôles réguliers, nous ne sommes jamais à l'abri de nouvelles découvertes, mais WBE gère cette problématique de manière professionnelle et scientifique, les mesures en découlant devant être prises au cas par cas.

D'une manière générale, il est évident que les moyens actuels sont largement insuffisants pour régler l'ensemble de la problématique de l'amiante. La plupart de nos bâtiments scolaires sont concernés par la présence de matériaux contenant de l'amiante. Les applications amiantées qui y sont rencontrées sont présentes sous diverses formes, notamment dans les toitures, les sous-toitures, les panneaux d'allège, certains faux plafonds, certains enduits muraux et les isolants des circuits de chauffage. Les bâtiments comportant le plus d'applications amiantées sont les pavillons provisoires de type RTG ou encore les bâtiments de construction rapide qui ont été installés dans les années 1970. Ces bâtiments totalisent quelque 300 000 mètres carrés en Fédération Wallonie-Bruxelles. C'est d'ailleurs ce qu'il me semble devoir être une priorité dans les travaux que l'on va engager dans les prochains mois et les prochaines années.

WBE avance progressivement dans ces travaux, mais le patrimoine «amiante» est énorme à gérer et il faut dès lors échelonner les interventions en les programmant progressivement, tout en

répondant aux autres problèmes de salubrité et de sécurité.

M. André Antoine (cdH). – Monsieur le Ministre, cette question m’a été inspirée par Mme Dassonville lorsqu’elle est venue nous expliciter son travail et a notamment parlé du nombre important de bâtiments RTG qui recèlent d’éléments amiantés. Le chantier est colossal! Il faut le surveiller et certaines situations requièrent un traitement urgent. Dans le cadre du plan global de refinancement des bâtiments scolaires, ce dossier devra être abordé de manière prioritaire.

Monsieur le Ministre, la même préoccupation concernant l’amiante existe pour les bâtiments scolaires des communes et provinces, voire de l’enseignement libre. Nous serons tous d’accord ici pour dire que l’amiante, quel que soit le réseau fréquenté, n’est pas tolérable à terme pour les élèves. J’espère dès lors que la même rigueur se développera pour l’ensemble des réseaux et je vous fais confiance pour qu’une telle démarche soit engagée au plus vite.

1.12 Question de M. André Antoine à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l’Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement, intitulée «Méthodologie administrative préalable à l’adoption de partenariats public-privé (PPP)»

M. André Antoine (cdH). – Cette question a déjà été très largement évoquée lors de la matinée d’étude que nous avons consacrée au suivi de la journée d’étude sur les bâtiments scolaires qui a eu lieu à la fin de l’année dernière et qui a été particulièrement prometteuse. Nous l’avons prolongée ce 6 mai.

Ces échanges sont toujours très riches, mais ils ne peuvent servir d’alibi à l’absence de décisions de la part du gouvernement. Monsieur le Ministre, vous avez certes demandé à la société Sonecom de mener une étude et une analyse de terrain. Cette étude s’est clôturée le 15 mai. Au début du mois de mai, 60 % des écoles avaient déjà répondu à l’enquête. Les résultats de ce diagnostic à grande échelle sont évidemment essentiels, mais nous ne pouvons pas seulement nous satisfaire de cette étape indispensable sans arrêter certaines dispositions nécessaires à l’adoption d’une authentique méthodologie préalable à l’adoption de certains partenariats public-privé (PPP).

Nous devons disposer d’une cellule d’experts spécialisés à la conception, à l’encadrement et à l’aboutissement de PPP, et ce, afin de mieux cerner les risques inhérents à cette démarche et leur juste couverture financière dans le chef d’opérateurs privés. Monsieur le Ministre, il faut

notamment vous positionner sur le choix de PPP localisés, comme en Flandre, ou plus standardisés.

Par ailleurs, ce type d’opération financière doit aussi faire l’objet d’un *ruling* préalable de l’Institut des comptes nationaux (ICN) ou d’Eurostat pour garantir une empreinte neutre sur notre solde SEC (système européen de comptes nationaux et régionaux).

Enfin, n’est-ce pas l’occasion d’étudier une alternative aux PPP par une majoration des sub-sides de fonctionnement afin de permettre un mode de financement des constructions semblable à celui des hôpitaux ou des maisons de repos, tel qu’il existe désormais en Flandre comme en Wallonie? Après les débats sonne toujours l’heure des décisions.

Pour progresser sur le terrain des PPP, quelles sont les délibérations arrêtées par le gouvernement et selon quel calendrier compte-t-il aboutir durant cette législature? L’urgence du dossier des bâtiments scolaires n’est plus discutable!

J’espère que, lors de la prochaine réunion de notre commission consacrée au budget et aux infrastructures scolaires, nous aurons l’occasion de vous entendre, Monsieur le Ministre, nous présenter les résultats de l’étude Sonecom. Il s’agirait d’un partage d’informations particulièrement bienvenu.

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l’Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – Monsieur le Député, la journée de colloque du 22 octobre 2020 et la matinée du 6 mai dernier avaient pour objectif de faire un état des lieux actualisé des connaissances sur les PPP. La diversité des intervenants et l’angle d’analyse apporté par chacun ont permis aux membres de notre commission de prendre la mesure de la jurisprudence et de se faire une opinion sur les avantages, et les contraintes, qui entourent cette pratique.

Lors de la matinée du 6 mai, après un rappel synthétique des points de convergence et de divergence entre les intervenants du colloque, les groupes politiques ont eu l’occasion d’exprimer leur point de vue sur le sujet. Il n’y avait donc pas une intention d’arrêter une décision sur le recours à ce type de procédure. Si certains y voient un mode opératoire qui permet de faire réaliser par le secteur privé des missions traditionnellement à la charge du secteur public, avec une perspective de plus grande efficacité, d’autres attribuent aux PPP des vertus qui sont plus liées à un processus budgétaire. L’expérience menée en Flandre dans le cadre de *Scholen van Morgen* et les enseignements que nous pouvons en tirer m’amènent à considérer le processus PPP comme une des hypothèses dont nous disposons pour faire face à certains besoins.

La diversité des situations requiert cependant l'analyse d'autres réponses potentielles.

Comme vous, j'estime qu'il faut examiner toutes les possibilités et, avant toute décision, prendre la mesure des résultats de l'enquête afin d'éviter toute position dogmatique. Dans l'attente de ces derniers, le gouvernement n'a arrêté aucune position à ce stade. Nous sommes toutefois conscients, sur la base du retour d'expériences en Flandre et de l'avis unanime des intervenants du colloque, qu'un travail préparatoire est indispensable pour anticiper la mise en œuvre d'un plan d'investissement à court, à moyen et à long termes, et ce, quel que soit le mode de financement.

Audit énergétique, état des lieux technique, programme des besoins, marché de services pour les études de faisabilité, voire pour les premières phases de conception: telles sont les étapes préalables qu'il appartient à chaque propriétaire de bâtiment scolaire d'envisager au plus vite afin d'identifier les processus les plus adéquats au regard du potentiel d'évolution de ces infrastructures.

Croiser les questions de salubrité et de sécurité avec celles qui relèvent des évolutions pédagogiques liées au Pacte pour un enseignement d'excellence, avec les objectifs climatiques ou encore avec les questions portant sur la rationalisation, la mutualisation et l'intégration dans l'environnement est un exercice dont le pouvoir organisateur ne pourra se dispenser, au risque de mettre la charrue avant les bœufs.

Aussi, pour progresser non seulement sur le chemin du PPP, qui reste à ce jour une option, mais aussi sur celui de l'évolution de nos infrastructures scolaires, dans la perspective d'offrir à tous nos élèves et nos étudiants des infrastructures du 21^e siècle qui soient conformes aux besoins des nouveaux enjeux pédagogiques et ensuite de vérifier comment atteindre financièrement cet objectif au regard des spécificités de chaque situation, j'entends proposer au gouvernement la mise en place d'un contrat-cadre accessible à tous, permettant d'accélérer la mise en œuvre de ces phases préalables et indispensables quel que soit le mode de financement. Il s'agit de renforcer l'expertise nécessaire dans les phases préparatoires des dossiers et de préserver pleinement les prérogatives attachées à la mission des services publics que constituent l'enseignement et les infrastructures qui en sont le support.

C'est donc dans un ordre logique que viendra le temps des décisions concernant votre suggestion de mettre en place un mécanisme de financement des bâtiments scolaires semblable à celui des hôpitaux. Je reconnais votre recherche de solutions originales, qui présenteront peut-être certains avantages, mais je pense que la transposition de ce mécanisme est peu envisageable. Je ne ferme pas totalement la porte à votre suggestion, mais celle-

ci me paraît compliquée à mettre en œuvre. En effet, le mécanisme de financement des infrastructures hospitalières nécessite l'intervention des organismes assureurs et le contexte est donc différent. Il s'agit d'un mécanisme taillé sur mesure pour les hôpitaux et qui présente d'ailleurs de nombreuses complexités de gestion qu'il n'est pas souhaitable de reproduire ailleurs.

De plus, il ne vous échappera pas que les hôpitaux disposent d'une tout autre capacité financière et de gestion que les établissements scolaires. Les financer selon les mêmes mécanismes ne serait donc pas nécessairement adapté. Néanmoins, je vous remercie pour la suggestion et n'hésitez jamais à m'en faire!

M. André Antoine (cdH). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, de bien vouloir reconnaître que je tente comme d'autres de trouver des solutions. Puis-je vous dire que les financements pour les hôpitaux, mais aussi pour les maisons de repos qui sont nettement plus comparables aux bâtiments scolaires, sont une solution qui a été développée en Flandre à l'initiative de l'ancien ministre Jo Vandeuren et a été reprise ensuite, du côté wallon, par Maxime Prévot et Alda Greoli dans une majorité, la première, où figurait aussi le PS.

Il existe donc là une véritable marge de manœuvre qui nous permet, pour faire bref, d'éviter le spectre du solde SEC et son impact. Une réflexion doit être malgré tout engagée là-dessus, car cette solution a démontré ses qualités dans le secteur des maisons de repos, qui est assez proche de celui des bâtiments scolaires, notamment en matière de subventions de fonctionnement de prix de journée.

En ce qui concerne les PPP, je relève que la décision n'est pas prise. C'est une option. On sait qu'elle est plus coûteuse et qu'elle requiert en outre un accompagnement juridique plus fouillé et plus soutenu, une expertise financière et une cellule que j'appelle de mes vœux avec un *ruling*, qui n'est manifestement pas encore à l'ordre du jour, auprès de l'ICN ou Eurostat.

Enfin, je reste dubitatif et c'est pour cette raison que j'essaie très modestement, à vos côtés, d'imaginer d'autres pistes, car, à part les pistes de la Facilité pour la reprise et la résilience ou des fonds classiques, je ne vois pas comment vous allez atteindre le chiffre de 1,2 milliard d'euros que vous nous avez présenté et qui devrait concerner tous les bâtiments scolaires de tous les réseaux sur une base égalitaire. Ce chantier est certes ouvert, mais est loin d'être terminé. Par conséquent, vous ne nous en voudrez pas de tenter d'en être si pas les architectes, les maçons ou les experts, du moins des commentateurs avertis parce que, comme vous – cela constitue notre point de convergence –, je considère qu'il y a urgence dans ce dossier.

2 Ordre des travaux

M. le président. – La question orale de M. Éric Lomba à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement, intitulée «Suivi de la cyberattaque», est retirée.

Les questions orales à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des

chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement, de Mme Sabine Roberty, intitulée «Promotion de la citoyenneté et de l'interculturalité: état des lieux», et de Mme Françoise Schepmans, intitulée «État d'avancement des travaux prévus sur le site "Léopold De Swaef"», sont reportées.

Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations se termine à 19h10.*